Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 30 (1922)
Heft: 12

Artikel: Bonivard à Moudon et son arrestation à Sainte-Catherine
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-24437

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

arrivait quelquefois que le mari jouât dans le ménage un rôle effacé, de second plan. L'opinion faisant alors abstraction de sa personne, désignait les enfants par le nom de celle qui détenait l'autorité de fait. Un maréchal du 1er Empire, le fameux Bernadotte originaire de Pau en Béarn, qui fut adopté en 1810 par Charles XIII et monta sur le trône de Suède sous le nom de Charles-Jean, porte un nom métronymique. Bernadotte est le féminin de Bernadon qui est lui-même le diminutif de Bernard en usage dans le Midi de la France.

(A suivre.) † Ch. RUCHET.

BONIVARD A MOUDON ET SON ARRESTATION A SAINTE-CATHERINE

Avec la permission de l'auteur, nous extrayons les pages suivantes du travail publié dans le dernier *Bulletin* (n° 10) de l'Association du Vieux-Moudon par M. Cherpillod, sous le titre : *Un solliciteur de marque : Le passage de François Bonivard à Moudon le 25 mai 1530.*

Rappelons d'abord, en matière d'introduction, qu'après être tombé dans un traquenard organisé à Montherond, par l'abbé du monastère de ce lieu et par le seigneur de Vaulruz, François Champion, Bonivard s'était vu obligé, en 1519, pour ne pas être livré au duc de Savoie, de renoncer à son prieuré de Saint-Victor. Il rechercha dès lors tous les moyens de rentrer en possession de ses biens et multiplia dans ce but les démarches, les voyages et les entrevues. Or, au mois de mai 1530, il y eut à Moudon une assemblée des représentants du duc Charles III, du comte Jean II de Gruyère, et des conseils de Fribourg et de Berne, qui, sous la présidence du bailli de Vaud, le seigneur de Lullin, devait mettre fin à un différend entre la Savoie et les deux villes

des bords de la Sarine et de l'Aar. Bonivard crut l'occasion favorable pour présenter ses doléances au maréchal de Chalant, représentant du duc. Il arriva donc à Moudon en modeste équipage le 25 mai et ne tarda pas à obtenir audience.

Laissons maintenant la parole à M. Cherpillod :

Ainsi le voyageur est au fait. Il a découvert la bonne porte. Il est entré et a présenté sa requête ; et il a consigné dans ses Chroniques : « *Estant la, on me fit bon recueil, et me dict on que le Duc devoit tantost estre de par deca et regarderoit on a mon affaire : alors on ny pouvoit vacquer, pour la cause de laffaire de Gruyere.* »

M. de Saint-Victor avait, dans son vocabulaire privé, des mots assez expressifs pour traduire la déception, mais que la langue officielle des Chroniques n'eût point admis. Aussi l'égalité du style, dans ce passage des souvenirs, n'est-elle nullement un indice d'égalité d'humeur chez le plaideur malheureux, à l'ouïe d'une réponse qui pouvait être tout aussi bien un prétexte qu'une fin de non-recevoir. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que ce chevalier errant se trouvait, comme il disait, « *entre deulx selles* », ne sachant quel parti prendre ; et pareille déconvenue n'était point nouvelle à celui qui s'obstinait à nourrir le chimérique espoir de récupérer quelques lambeaux de son bien. Que lui restait-il donc à faire ? Renouveler se requête auprès de Messieurs de Savoie ? Attendre humblement à la porte pour leur adresser quelque supplique ? Mais encore, le duc n'étant pas là, que pouvait-on faire sans lui ? Au demeurant, on était au mercredi 25 mai, veille de l'Ascension ; un jour de fête allait suivre, où personne ne voudrait ouïr son affaire. Et M. de Saint-Victor avait de l'amour-propre, quelque fierté, qui, intempestive parfois, devait lui valoir un beau jour, dans les registres de la Seigneurie, l'épithète de *stultus* (sot) et le surnom de « M. *sans* Saint-Victor ! » Qu'il ne souffrît point

la duperie, il l'avait bien montré, le jour où, sur la place publique de Cartigny, il avait lâché un coup d'arquebuse sur le procureur du pape, qui du haut de son cheval, osait proclamer que Saint-Victor n'était plus la propriété de François Bonivard... Mieux valait donc partir, sans attendre plus, et guetter en d'autres lieux l'occasion qui se dérobait.

Or, il devait se faire que le prieur ne partît pas. Qu'il se prît à espérer encore en de puissantes protections, ou à songer que le duc, dès longtemps lui « *promectant mers et montaignes* » s'il révoquait sa cession du prieuré, arriverait assez tôt pour qu'on pût le voir, cela n'est pas invraisemblable. Mais il y a une autre hypothèse, que la suite des événements mettra en lumière : quelqu'un avait intérêt à ce que Bonivard ne partît point. Ce quelqu'un avait-il nom Charles III, ou Chalant, son lieutenant, ou Noël, le maître-laquais de l'ambassade ? On ne sait. Mais apparemment un plan est tiré : Bonivard restera jusqu'au lendemain ; on s'assurera de sa route. Le destin fera le reste.

On suit dès lors d'un œil de plus en plus intéressé les péripéties de l'action, qui devait demeurer si vivante dans le souvenir du prieur que, vingt ans après, alors qu'il écrivait, dans les Chroniques, quelques pages de sa vie, il note, en termes brefs mais précis, divers gestes des premiers rôles :

« *...Cestoit une vigile de lAscention que ie souppay avec le Mareschal vis a vis de luy...* » Ainsi deux personnages occupent la scène, se faisant face : le maréchal de Chalant, le prieur de Saint-Victor — sans doute encadrés de satellites de haut lignage et de comparses inféodés au duc. Des deux convives, celui-ci enjoué, spirituel, caustique à souhait ; celui-là, l'air compassé, protecteur et jouant de diplomatie pour subtiliser à son partenaire les aveux concluants. Propos alertes, propos graves, brocarts et coquecigrues, rien ne dut manquer à ce repas d'épicuriens en mal d'arrangements financiers, dominé par la silhouette caractéristique et le

parler hardi et savoureux de celui dont Rousseau devait dire qu'« il aima la liberté, quoique Savoyard, et fut tolérant quoique prêtre ». Puis, la prudence et la discrétion n'étant pas les qualités dominantes de M. de Saint-Victor, on apprend sans grande surprise qu'il va partager le gîte avec un personnage qui ne serait suspect que de vanité si la suite des faits n'autorisait fort à le soupçonner de fourberie : C'est, écrit Bonivard, « *le maistre dhostel de la Duchesse, qui sappelloit Francois Noel de son nom paternel, mais il avoit change son surnom et pris celluy dune maison de plaisance quil avoit au dessus de Chambery, appelee Bellegarde, lequel me donna lendemain matin ung sien serviteur a cheval pour macompaigner a Lozane* ».

Un acteur nouveau, inconscient ou complice, entrait en scène. Et, tandis que, hôte bénévole de M. de Bellegarde, François Bonivard, toujours déçu mais toujours confiant, reposait dans l'attente d'une journée meilleure ; à l'heure où le guet, en criant les heures dans les rues de la petite ville endormie, rappelait aux bourgeois que tout feu sur les foyers devait être éteint, qu'il n'était plus permis de « jouer les cartes » et d'« yvrogner dans les tavernes », tout se préparait pour qu'à quelques lieues plus loin, la vengeance du duc fût assouvie.

Ayant ainsi, le lendemain matin, accepté les services du valet de François Noël (alias M. de Bellegarde) et pris congé de ses hôtes, M. de Saint-Victor quitte le lieu où s'était pour un jour posé son espoir. Le guide va en tête, montant « *ung puissant cortaut* » (un fort cheval de labour). « *le chevaulchoie lors une mulle* », narre le prieur. Peut-être laissa-t-il bercer ses pensées par la voix lointaine des cloches montant dans le ciel de cette sainte matinée de mai... Le pittoresque cortège des deux voyageurs, si dissemblables d'équipage et si distants par leurs rôles, s'achemine vers les forêts du Jorat. Mais, au moment où ils arrivent « *pres*

Saincte-Catherine sus le Iurat », un essaim de bandits surgit de la forêt et se jette sur les deux cavaliers. « *Voicy* — écrit Bonivard, qui eut le loisir de l'apprendre par la suite — *le capitaine du chastel de Chyllon, nomme Messire Anthoine de Beaufort, seigneur de Bierez, avec ung bailly de Thonon nomme Rosey, qui estoient embusches au boys avec douze ou quinze compaignons, qui sortent de lembusche sur moy* ». Bonivard se voit engagé dans un mauvais pas ; il s'agit de prendre du champ et de « *picquer* » (éperonner) vivement. Il enjoint au guide, qui le précède d'enlever sa monture : « *ie luy dis : « Picque, picque ! » et picquay pour me saulver, et mis la main à lespee* ». Mais malédiction ! Bonivard est trahi : « *Mon guide, au lieu de picquer avant, tourne son cheval et me saulte sus, et avec ung coustel qu'il avoit tout prest, me couppa la caincture de mon espee* » (la bélière porte-épée).

Etre seul, loin de tout secours, devant une quinzaine de malandrins, et, au surplus, trahi par son guide, ne laissait à M. de Saint-Victor qu'un choix limité de moyens : ou risquer la mort en se défendant, ou braver la vie pour défendre encore son prieuré. Il opte pour le second :... « *Et sur ce ces honnestes gens arriverent sur moy et me feirent prisonnier de la part de Monseigneur. Et quelque saufconduict que leur montrisse, me menerent lie et guerrote a Chillon....* »

Mon saufconduit ! Mon « *faulxconduit* », écrit-il plus justement dans ses Chroniques, en parlant de ce titre qui engageait pourtant l'honneur du duc. Qui fut le parjure ? Charles III ? ou Chalant ? ou n'y eut-il qu'excès de zèle de Beaufort ? ou encore, complicité de tous ? Rien ne l'établit, mais rien non plus ne l'infirme. Si la preuve n'est pas faite, d'une machination tramée à Moudon, par les gens de Savoie, pour faire tomber M. de Saint-Victor dans un piège, il est pour le moins douteux que les actes des personnages en cause aient été purs de tout calcul et la présence de l'agent du duc sur

le chemin même de Bonivard, absolument fortuite ; il y a des coïncidences qui enchaînent les faits. D'ailleurs, dans l'esprit du duc, le prieur était dès longtemps décrété de prise de corps. Des circonstances qui demeurent imprécises firent que le destin s'accomplit à Sainte-Catherine, où, suivant le mot dont Bonivard peint sa tragique aventure, il fut « happé » par les gens à la solde de Charles III.

Plaideur inconnu, solliciteur sans gloire à son passage à Moudon, François Bonivard tombait, à Chillon, dans la géhenne ducale. La veille, notre cité l'avait hébergé ; elle garde dans ses annales le nom de l'infortuné prieur de Saint-Victor.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 30 août 1922, à Payerne.

Le ciel ne souriait guère à la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, le 30 août 1922. Quand les sociétaires descendirent, à 10 h. 30, sur le quai de la gare de Payerne, où leur Comité les avait conviés en séance d'été, la pluie tombait en averses serrées, bien faites pour décourager les plus braves. Mais l'inclémence du temps n'empêcha pas la salle du Tribunal, aimablement mise à notre disposition par les autorités de Payerne, de se trouver trop petite pour contenir tous les auditeurs désireux d'entendre parler du passé de la capitale de la Broye.

M. Maurice Barbey ouvre la séance en saluant la présence de MM. Cornamusaz, préfet, Bosset, municipal, de MM. les pasteurs Hoffer, Meystre et Panchaud, de M. le directeur Ney. Il déplore l'absence due à la maladie de M. le juge de paix Vonnez, et fait des vœux pour sa guérison. Il salue les représentants de sociétés amies, MM. Arthur Piaget et Bovet, de Neuchâtel, Boleslas, de Genève, Ernest Cornaz, de la Société romande d'histoire, enfin MM. le général Béjot et le comte de Maugny, délégués par nos voisins de